

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MARS 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONI RILATIVA À L'ASSESTU DI A TRAVIRSATA
DI SARTÈ (ANZIANA RT 40)**

**CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA
TRAVERSE DE SARTÈ (EX. ROUTE TERRITORIALE 40)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de Sartè pour la réalisation du projet d'aménagement de l'ex. Route Territoriale 40 dans la traverse de la commune.

I. OBJET DE L'OPERATION

L'ex. RT 40 assure la liaison entre Aiacciu et Bunifaziu, à l'extrémité sud de la Corse. Elle représente un axe structurant du réseau routier corse et possède un rôle économique de grande importance.

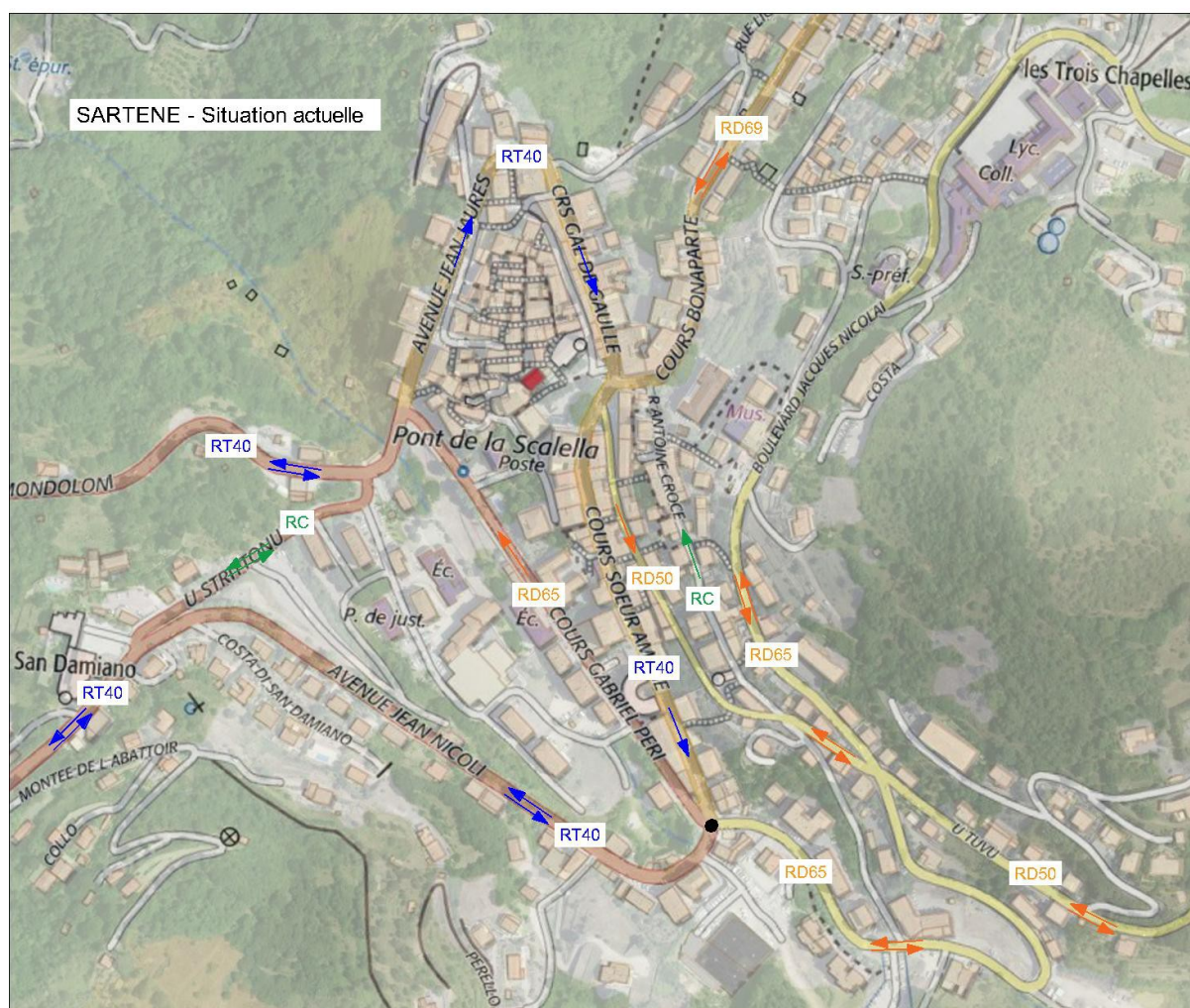
La zone étudiée correspond à l'ex. RT 40 qui traverse Sartè depuis le pont de la Scalella jusqu'au couvent de San Damianu, via l'avenue Jean Jaurès, le cours Général de Gaulle et Sœur Amélie et l'avenue Jean Nicoli, soit environ 1 400 mètres. Cet itinéraire est très fréquenté sur le plan touristique pendant la période estivale, ainsi que sur le plan local le restant de l'année (nombreux commerces, administrations, etc...) ; le trafic de transit entre Aiacciu et Bunifaziu étant lui dévié par la signalisation verticale sur la route communale dite montée U Strittonu.

II. SITUATION ACTUELLE

Depuis Aiacciu, la traverse de Sartè s'effectue par une voie à sens unique à partir du pont de la Scalella vers le centre-ville via l'avenue Jean Jaurès et le Cours Général de Gaulle pour arriver sur la place Porta. Elle se prolonge ensuite par le Cours Sœur Amélie également en sens unique. La sortie de la ville s'effectue par l'avenue Jean Nicoli jusqu'au croisement de la montée U Strittonu en direction de Bunifaziu. Il s'agit ici d'une route à double sens, sans marquage ni aménagement particulier, d'une largeur importante, délimitée par des trottoirs et des arbres centenaires de part et d'autre.

La circulation, automobile et piétonne, dans la traverse de Sartè est très difficile. Les trottoirs, de natures variées : béton, dallage ou enrobés..., sont étroits et présentent un mauvais état général. Ils sont généralement utilisés en stationnement par les véhicules, impliquant un cheminement piéton dangereux. Les bordures sont pour la plupart en granit.

Les analyses de chaussée indiquent que la traversée de la ville depuis le pont de la Scalella jusqu'à l'extrémité du Cours Sœur Amélie est acceptable et ne nécessite pas de renforcement lourd. Par contre le carrefour avec l'ex. RD 50 et l'avenue Jean Nicoli est en très mauvais état et nécessitent une réfection totale.



La collecte des eaux pluviales n'est actuellement pas satisfaisante, de nombreux ouvrages étant bouchés. Les eaux des toitures reviennent pour la plupart sur les trottoirs. Le profil en long existant laisse les eaux s'évacuer en surface.

La réfection des réseaux d'eau potable et des eaux usées a été récemment réalisée par la commune.

Les réseaux Telecom et EDF sont déjà enterrés et ne nécessitent pas d'intervention.

L'éclairage public, déjà présent, nécessite ponctuellement des remises aux normes.

III. OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse
- gérer et rationaliser le stationnement,
- remettre en état la chaussée,
- réaliser l'assainissement pluvial de la traverse.

IV. AMENAGEMENT PROJETE

1) Partis d'aménagement

Assainissement pluvial :

Une partie des écoulements sera repris en surface, des canalisations seront placées dans les parties basses des rues.

Les exutoires existants seront réutilisés.

Trottoirs :

Les bordures en pierre existantes seront conservées par dépose et repose.

Le revêtement sera réalisé en dallage pierre (Avenue Jean Jaurès) ou en béton désactivé (avenue Jean Nicoli).

Zone de rencontre :

Le Cours Général de Gaulle et le Cours Sœur Amélie sont traités en zone de rencontre avec aménagement d'une zone pavé de niveau.

2) Description de l'aménagement

Avenue Jean Jaurès :

La section est rénovée tout en conservant le fonctionnement existant en sens unique, avec stationnement de part et d'autre.

A noter que la commune envisage la piétonisation complète de l'avenue Général de Gaulle et du cours sœur Amélie. Aussi, l'avenue Jean Jaurès devra alors être mise à double sens avec création, nécessitant acquisitions foncières, d'un mini giratoire permettant les retournements au niveau de l'intersection entre l'ex. RT et la rue Joseph Tafari.

En conséquence, les trottoirs, et donc la pose des bordures, ont été projetés afin d'être compatibles avec la mise en place des deux types de gestion de la circulation.

Le cheminement piéton continu est assuré par des trottoirs en dallage pierre avec réutilisation des bordures en granit existantes.

- *Cours Général de Gaulle, Place Porta et Cours Sœur Amélie :*

Sur cette section une zone pavée de niveau est réalisée avec la mise en place d'espaces piétons séparés de la voie de circulation centrale en sens unique par un alignement de mobilier urbain.

A terme, une fois le giratoire entre l'ex. RT 40 et la rue Joseph Tafari réalisé, l'ensemble de cette zone pourra être entièrement piétonnière, tel que l'envisage la commune.

- Carrefour Sœur Amélie / ex. RD 65 / Jean Nicoli / avenue Gabriel Peri :

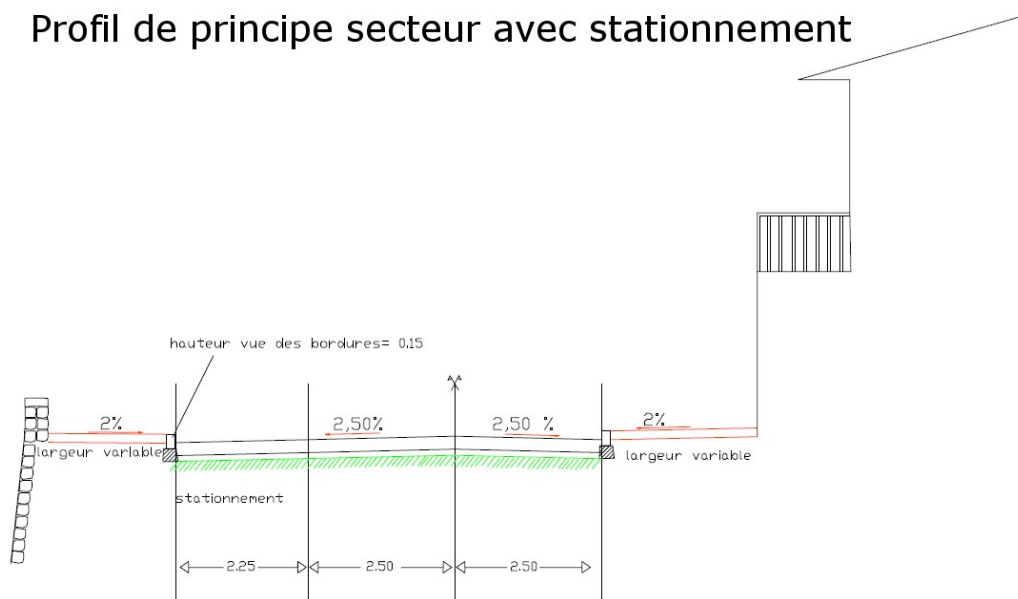
Le carrefour existant est traité en rond-point avec priorité à droite.

- Avenue Jean Nicoli :

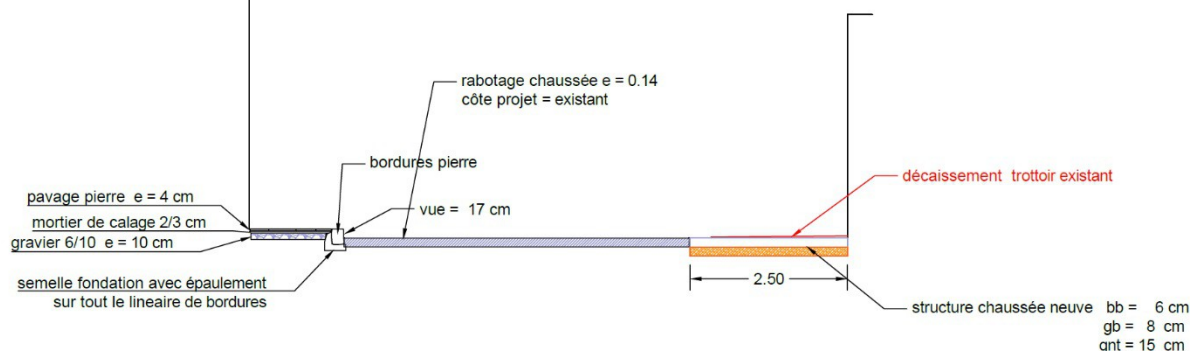
La voie en double sens est rénovée avec réfection des trottoirs en béton désactivé, réutilisation des bordures granit existantes, réorganisation du stationnement...

Avenue Jean Nicoli

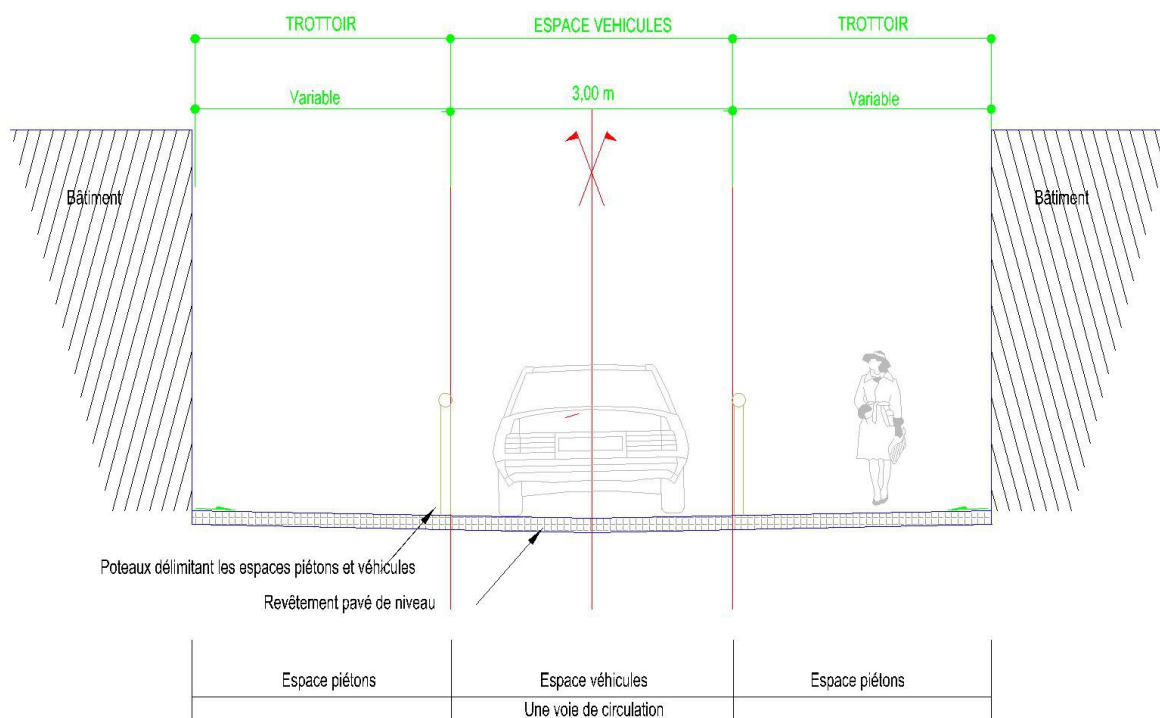
Profil de principe secteur avec stationnement



Profil type avenue Jean Jaures



Organisation du Cours Général de Gaulle et du Cours Soeur Amélie



V. COÛT DE L'OPERATION

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Avenue Jean Jaurès	415 000 €	456 500 €
Avenue Général de Gaule	660 000 €	726 000 €
Place Porta	315 000 €	346 500 €
Cours Soeur Amélie	960 000 €	1 056 000 €
Avenue Jean Nicoli	1 031 000 €	1 134 100 €
Provision pour aléas / actualisation des travaux (10 %)	338 100 €	371 910 €
TOTAL	3 719 100 €	4 091 010 €
TOTAL Arrondi	3 720 000 €	4 092 000 €

VI. FINANCEMENT

La délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 fixe les modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse dans les agglomérations. Avec une population DGF située entre 2 500 à

10 000 habitants et un effort fiscal supérieur à 0,8, la clé de financement à appliquer est de 30 % pour la commune / 70 % pour la Collectivité de Corse.

Aussi :

Les travaux de chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.

L'assainissement pluvial devrait être soumis à la clé de financement. Cependant, considérant que le réseau est particulièrement ancien ou inexistant, il est proposé à l'Assemblée de retenir « *une situation spécifique et exceptionnelle* » et de déroger aux dispositions générales de la délibération, avec la prise en charge à 100 % des travaux correspondant par la Collectivité de Corse.

Les travaux de trottoirs devraient être soumis à la clé de financement pour des prestations classiques, soit la mise en œuvre de bordures en béton avec un revêtement standard type béton gris, le surcoût pour utilisation d'autres matériaux devant être pris en charge par la commune. Considérant la présence de Monuments Historiques sur la commune de Sartè où les aménagements sont soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France, les travaux concernant les trottoirs (revêtements en béton désactivé, dallage pierre selon les sections, réutilisation des bordures pierre existantes...) seront totalement cofinancés par la Collectivité de Corse et la Commune.

L'installation du mobilier urbain sera cofinancée à hauteur de la clé de financement.

La répartition financière des travaux de la traverse se décompose comme suit :

	Montant travaux	Part CdC	Part commune
TRAVAUX PREPARATOIRES		100 %	-
Avenue Jean Jaurès	22 000 €	22 000 €	-
Avenue Général de Gaulle	37 000 €	37 000 €	-
Place Porta	28 000 €	28 000 €	-
Cours sœur Amélie	30 000 €	30 000 €	-
Cours Jean Nicoli	52 000 €	52 000 €	-
<i>Sous total</i>	<i>169 000 €</i>	<i>169 000 €</i>	-
TERRASSEMENTS / PLATEFORME		100 %	-
Avenue Jean Jaurès	68 400 €	68 400 €	-
Avenue Général de Gaulle	70 000 €	70 000 €	-
Place Porta	39 000 €	39 000 €	-
Cours sœur Amélie	92 000 €	92 000 €	-
Cours Jean Nicoli	235 000 €	235 000 €	-

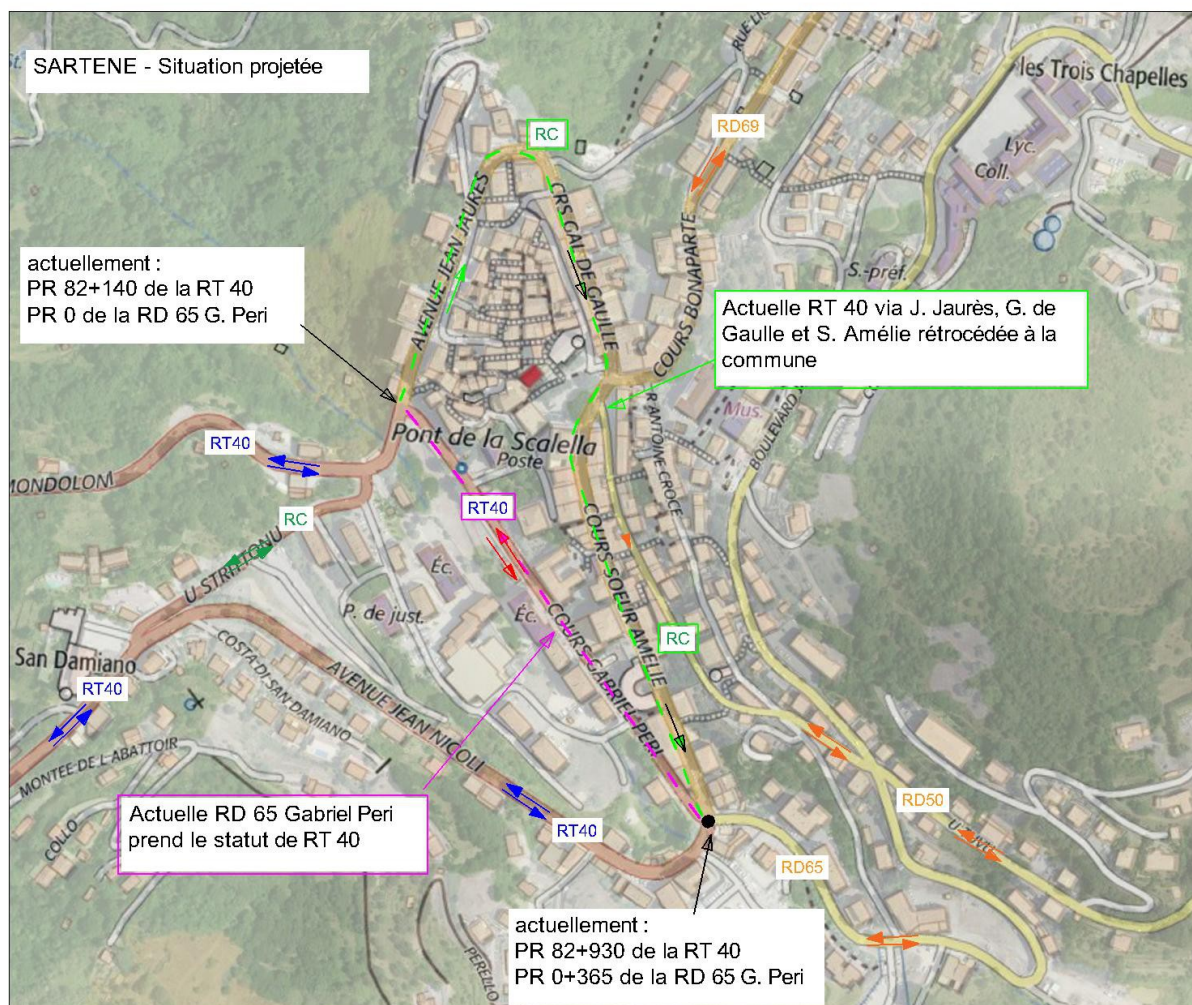
<i>Sous total</i>	504 400 €	504 400 €	-
TROTTOIRS		70 %	30 %
Avenue Jean Jaurès	13 000 €	9 100 €	3 900 €
Avenue Général de Gaulle	5 000 €	3 500 €	1 500 €
Place Porta	15 000 €	10 500 €	4 500 €
Cours sœur Amélie	5 000 €	3 500 €	1 500 €
Cours Jean Nicoli	28 000 €	19 600 €	8 400 €
<i>Sous total</i>	66 000 €	46 200 €	19 800 €
TROTTOIRS REVETEMENT		70 %	30 %
Avenue Jean Jaurès	82 600 €	57 820 €	24 780 €
Avenue Général de Gaulle	162 000 €	113 400 €	48 600 €
Place Porta	-	-	-
Cours sœur Amélie	300 000 €	210 000 €	90 000 €
Cours Jean Nicoli	120 000 €	84 000 €	36 000 €
<i>Sous total</i>	664 600 €	465 220 €	199 380 €
CHAUSSEE		100 %	-
Avenue Jean Jaurès	95 000 €	95 000 €	-
Avenue Général de Gaulle	214 000 €	214 000 €	-
Place Porta	170 000 €	170 000 €	-
Cours sœur Amélie	260 000 €	260 000 €	-
Cours Jean Nicoli y compris montée U Strittonu	520 000 €	507 000 €	13 000 €
<i>Sous total</i>	1 259 000 €	1 259 000 €	-
ASSAINISSEMENT		100 %	-
Avenue Jean Jaurès	115 000 €	115 000 €	-
Avenue Général de Gaulle	130 000 €	130 000 €	-
Place Porta	50 000 €	50 000 €	-
Cours sœur Amélie	215 000 €	215 000 €	-
Cours Jean Nicoli	21 000 €	21 000 €	-
<i>Sous total</i>	531 000 €	531 000 €	-
SIGNALISATION		100 %	-
Avenue Jean Jaurès	5 000 €	5 000 €	-
Avenue Général de Gaulle	20 000 €	20 000 €	-

Place Porta	5 000 €	5 000 €	-
Cours sœur Amélie	25 000 €	25 000 €	-
Cours Jean Nicoli	15 000 €	15 000 €	-
<i>Sous total</i>	<i>70 000 €</i>	<i>70 000 €</i>	<i>-</i>
MOBILIER URBAIN / DIVERS		70 %	30 %
Avenue Jean Jaurès	14 000 €	9 800 €	4 200 €
Avenue Général de Gaulle	22 000 €	15 400 €	6 600 €
Place Porta	8 000 €	5 600 €	2 400 €
Cours sœur Amélie	33 000 €	23 100 €	9 900 €
Cours Jean Nicoli	40 000 €	28 000 €	12 000 €
<i>Sous total</i>	<i>117 000 €</i>	<i>81 900 €</i>	<i>35 100 €</i>
TOTAL HT	3 381 000 €	3 126 720 €	254 280 €
Provision pour aléas 10%	338 100 €	312 672 €	25 428 €
TOTAL HT ACTUALISE	3 719 100 €	3 426 392 €	292 708 €
TOTAL HT ARRONDI	3 720 000 €	3 427 000 €	293 000 €

VII. AUTRES DISPOSITIONS

Une fois les travaux de la présente délibération réalisés, la section de l'actuelle ex. RT 40 entre le pont de la Scalella et le carrefour Sœur Amélie / ex. RD 65 / Jean Nicoli / avenue Gabriel Peri, qui présente un statut de rue, sera rétrocédée à la commune de Sartè.

L'ex. RD 65 sur l'avenue Gabriel Peri sera mise à double sens et prendra le statut de ex. RT 40, en remplacement de la section citée précédemment.



En conclusion, je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Territoriale 40 dans la traversée de Sartè, ainsi que son financement tels que décrits dans le présent rapport, pour un montant total de **3 720 000 € HT**, soit **4 092 000 € TTC**. Cette opération déjà existante n° 1212J0201T fera l'objet d'un complément d'affectation (passage en CE) suite au vote du BP 2021.
- 2) **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :

✓ Collectivité de Corse	3 427 000 € HT
✓ Commune de Sartè	293 000 € HT
- 3) **DE M'AUTORISER** à signer la convention de financement avec la commune de Sartè.
- 4) **D'APPROUVER** le déclassement de l'ex. RT 40 du PR 82+140 au PR 82+930 du réseau routier de la Collectivité de Corse en vue de son classement dans le domaine public routier de la commune de Sartè. Le reclassement de l'ex. RD 65 sur l'avenue Gabriel Peri, soit entre son PR 0 et le PR 0+365, en ex. RT 40.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.